



ARRÊTÉ MUNICIPAL

Service Communal d'Hygiène et de Santé
Direction Générale Adjointe Aménagement Territorial et Cadre de Vie

Date d'affichage : **14 MARS 2025**

OBJET : AUTORISATION PRÉALABLE À LA MISE EN LOCATION D'UN LOGEMENT DE TYPE F5 D'UNE SURFACE HABITABLE TOTALE DE 99,93 M², SIS 37 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE, 92390, VILLENEUVE-LA-GARENNE, A MME ABIR SAFIA.

LE MAIRE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H), notamment les articles L.635-1 à L.635-11, R.635-1 à R.635-4,

Vu le Code de la Santé Publique (C.S.P),

Vu le Code de la Sécurité Sociale (C.S.S),

Vu la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86 1290 du 23 décembre 1986,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite « ALUR »,

Vu le décret n°2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location,

Vu l'arrêté ministériel du 24 mars 1982 relatif à l'aération des logements,

Vu l'arrêté ministériel en date du 27 mars 2017 relatif au formulaire de demande d'autorisation préalable de mise en location de logement ainsi qu'au formulaire de déclaration de transfert de l'autorisation préalable de mise en location de logement,

Vu le Règlement Sanitaire Départemental (R.S.D) du Département des Hauts-de-Seine,

Vu la délibération municipale n°08/0897 du 26 juin 2018 portant instauration du régime d'autorisation préalable de mise en location d'un logement sur le territoire communal,

Vu la délibération n° 2019/S05/023 de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine portant sur la mise en œuvre du dispositif d'autorisation préalable à la mise en location de logements sur la ville de Villeneuve-la-Garenne,

Vu la demande d'autorisation préalable à la mise en location de logement enregistrée sous le numéro APMLL 2025-005

Déposée le	12/02/2025
Par	Mme. ABIR Safia 13, rue Emile Henriot 95300 Pontoise
Nature du bien et superficie	F5 - 99,93 m ² 3 ^{ème} étage, Porte 32
Sur un terrain sis	37, boulevard Charles-de-Gaulle 92390 Villeneuve-la-Garenne
Cadastré	0G 378

CONSIDERANT :

Mme. ABIR Safia a fait une demande d'autorisation préalable de mise en location d'un logement n° APMLL 2025-005 en date du 12 février 2025.

Que ce projet prévoit la mise en location d'un F5 pour une surface habitable mesurée totale de 99,73 m², sis 37 boulevard Charles-de-Gaulle, 92390 Villeneuve-la-Garenne, 3^{ème} étage, porte 32.

Qu'une visite en date du 7 mars 2025 a permis de constater la conformité du logement à la réglementation.

ARRETE :

ARTICLE UNIQUE : L'autorisation préalable de mise en location enregistrée sous le n° APMLL 2025-005 pour le logement sis 37 boulevard Charles-de-Gaulle, 92390 Villeneuve-la-Garenne et d'une surface habitable totale de 99,93 m², est accordée à Mme. ABIR Safia.

PRECISE :

Que le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux.

Que le présent arrêté sera exécutoire dès qu'il aura été affiché et transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

Que le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Art L.411-7 CRPA).

Que le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site téléréfuge citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux

mois à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le **14 MARS 2025**

Pascal PELAIN,



**Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris**